

Foire aux questions
Appel de propositions pour les équipes interprofessionnelles de soins
primaires
Financement de 2025-2026 (premier cycle)

Généralités

1. Qu'est-ce qu'une équipe interprofessionnelle de soins primaires?

Les équipes interprofessionnelles de soins primaires sont composées d'un médecin de famille ou d'un membre du personnel infirmier praticien qui travaille avec d'autres professionnels de la santé tels que des membres du personnel infirmier, des adjoint(e)s au médecin, des travailleuses sociales et travailleurs sociaux, des diététistes, des professionnels de l'administration et d'autres encore.

Les soins primaires fournis en équipe peuvent améliorer l'accès aux soins et les résultats pour les patients, ainsi que les capacités et le bien-être des cliniciens. Pour les médecins de famille et les membres du personnel infirmier praticien, l'accès à une équipe de professionnels de la santé qui travaillent selon leur champ de compétence complet peut contribuer à renforcer leur capacité à prodiguer des soins complets et d'excellente qualité et à accroître leur capacité à prendre en charge davantage de patients.

2. Pourquoi le gouvernement de l'Ontario crée-t-il de nouvelles équipes interprofessionnelles de soins primaires ou élargit-il celles qui existent déjà?

Afin de poursuivre la mise en œuvre de *Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes*, le gouvernement de l'Ontario a nommé la D^{re} Jane Philpott présidente de l'Équipe d'action de l'Ontario pour les soins primaires, dont le mandat consiste à aiguiller chaque personne de l'Ontario vers les soins de santé financés par les soins primaires d'ici à 2029. Les soins primaires constituent généralement le premier point de contact pour les personnes qui utilisent les services du système de santé et assurent la fourniture de façon continue de soins complets, coordonnés et axés sur le patient.

Le 27 janvier 2025, le gouvernement de l'Ontario a [annoncé](#) qu'il investissait 1,8 milliard de dollars pour soutenir le plan d'action de l'Équipe d'action pour les soins primaires qui consiste notamment à :

- Créer et élargir plus de 300 équipes interprofessionnelles de soins primaires supplémentaires qui aiguilleraient environ deux millions de personnes vers les soins primaires d'ici à 2029. Ceci comprend un investissement de 213 millions de dollars pour en 2025-2026 pour créer et élargir dans la province jusqu'à 80 nouvelles équipes interprofessionnelles

de soins primaires pour aiguiller 300 000 personnes de plus vers des soins primaires.

- Aiguiller toutes les personnes inscrites actuellement sur la liste d'attente d'Accès Soins (en date du 1^{er} janvier 2025) vers une équipe de soins primaires d'ici au printemps 2026.

3. Que signifie « accès à un clinicien qui dispense des soins primaires »?

L'accès est défini comme étant une relation documentée et continue avec un médecin, un groupe de médecins ou un membre du personnel infirmier praticien qui travaille dans un système financé par les fonds publics. La documentation peut prendre la forme d'une inscription officielle ou d'un formulaire d'inscription et de consentement signé.

Financement de 2025-2026 pour les équipes interprofessionnelles de soins primaires nouvelles et élargies

4. En quoi ce processus de financement et d'appel de demandes diffère-t-il de la déclaration d'intérêt de 2023-2024?

Le processus du premier cycle diffère de celle-ci de trois façons :

- **Aiguillage géographique vers les soins primaires** : Les équipes nouvelles et élargies travailleront (indépendamment ou en collaboration avec d'autres cabinets et cliniciens locaux qui dispensent des soins primaires) à faire en sorte que 100 % des personnes des codes postaux déterminés aient un accès continu à un clinicien qui dispense des soins primaires. Ceci comprend l'aiguillage des personnes inscrites sur la liste d'attente d'Accès Soins.
- **Rôle des équipes Santé Ontario (ESO)** : Les ESO et leurs Réseaux de soins primaires (RSP) aideront les fournisseurs locaux à élaborer des propositions et à coordonner leur soumission pour les équipes de soins primaires nouvelles et élargies.
- **Appel de propositions ciblé** : Le premier cycle du financement pour 2025-2026 est un appel de propositions ciblé fondé sur les codes postaux qui comptent le plus grand nombre de personnes qui n'ont pas accès actuellement à un clinicien qui dispense des soins primaires, y compris celles qui sont inscrites sur la liste d'attente d'Accès Soins.

5. Quel est le rôle des ESO et des RSP dans ce processus?

Les ESO et leurs RSP travailleront avec les cabinets et les cliniciens de soins primaires à la coordination et à la soumission des propositions. Seules les propositions qui permettront de dispenser des soins aux personnes qui résident dans les régions définies selon les codes postaux déterminés et qui seront

coordonnées et soumises par les ESO seront évaluées pour le premier cycle du financement.

Les ESO doivent soumettre des propositions qui décrivent un plan concret visant à aiguiller le plus grand pourcentage possible de personnes sans accès aux soins dans leurs régions définies selon les codes postaux déterminés et qui correspondent aux trois priorités stratégiques de cette possibilité de financement : 1) Aiguillage vers les soins primaires; 2) Préparation à la mise en œuvre; et 3) Répondre aux priorités des équipes des soins primaires.

Les ESO et leurs RSP qui collaborent avec leurs partenaires pour déterminer les propositions à soumettre sont encouragés à tirer parti des ententes décisionnelles collaboratives et des structures et processus de gouvernance associés qui ont été établis dès le début de leur élaboration. Les ententes décisionnelles collaboratives des ESO doivent comprendre des procédures de gestion des conflits d'intérêts pour les organisations membres et les représentants individuels qui détiennent un pouvoir décisionnel. Les ESO doivent déterminer comment ces procédures de gestion des conflits d'intérêts s'appliquent à l'élaboration, à l'évaluation et à la soumission des propositions de financement.

6. Comment les cliniciens et les organisations qui dispensent des soins primaires peuvent-ils demander un financement pour 2025-2026?

Le premier cycle est un appel de propositions ciblé axé sur les codes postaux qui comptent le plus grand nombre de personnes qui n'ont pas accès actuellement à un médecin de famille ou à un clinicien qui dispense des soins primaires, y compris celles qui sont inscrites sur la liste d'attente d'Accès Soins. Les cabinets et les cliniciens de soins primaires qui dispenseront des soins aux personnes qui vivent dans les régions définies selon les codes postaux déterminés sont invités à soumettre des propositions par l'entremise de leur équipe Santé Ontario (ESO) et de leur réseau de soins primaires (RSP). La liste des codes postaux déterminés est disponible ici : <https://www.ontario.ca/fr/page/appel-de-propositions-pour-obtenir-des-equipes-de-soins-primaires-interdisciplinaires#section-5>.

Seules les propositions qui permettent de dispenser des soins aux personnes qui vivent dans les régions définies selon les codes postaux déterminés et qui sont coordonnées et soumises par les ESO et leurs RSP seront évaluées pour le premier cycle du financement. Les ESO admissibles ont reçu le formulaire de proposition de Santé Ontario.

Les cabinets et les cliniciens de soins primaires qui souhaitent présenter une demande sont encouragés à communiquer avec leur ESO locale et leur réseau de soins primaires (RSP) dès que possible afin de déterminer les possibilités de collaboration, d'harmonisation stratégique et de renforcement de leurs

propositions. Chaque ESO peut soumettre une proposition par code postal sélectionné, pour un maximum de cinq propositions par ESO.

Si vous n'êtes pas actuellement en contact avec votre ESO et/ou votre RSP ou si vous avez besoin d'une aide supplémentaire, les régions de Santé Ontario peuvent vous aider à établir ce lien. Les coordonnées régionales de Santé Ontario sont fournies en annexe dans le présent document.

Pour les propositions dirigées par des Autochtones :

Bien que les promoteurs des propositions dirigées par des Autochtones soient encouragés à collaborer avec leurs ESO locales, le soutien des ESO et des RSP n'est pas nécessaire pour soumettre une proposition. Veuillez communiquer avec votre personne-ressource du ministère de la Santé ou de votre région de Santé Ontario si vous avez besoin d'aide pour soumettre une proposition. Les coordonnées régionales de Santé Ontario sont fournies en annexe dans le présent document.

7. Quels sont les échéances de la soumission d'une proposition?

La date limite pour la soumission de toutes les propositions est le 2 mai 2025 à 17 h (heure avancée de l'Est).

Les équipes interprofessionnelles de soins primaires potentielles devraient être informées des décisions relatives au financement à l'été 2025.

Un deuxième cycle de réception et d'évaluation des propositions devrait être lancé en septembre 2025. Les demandeurs potentiels sont encouragés à présenter leurs commentaires à l'Équipe d'action pour les soins primaires afin de contribuer à éclairer les cycles de financement ultérieurs.

8. Quels modèles axés sur une équipe sont admissibles à cette possibilité de financement?

Les promoteurs peuvent présenter une demande pour créer ou élargir l'un des [modèles de soins primaires interprofessionnels](#) approuvés suivants : équipes de santé familiale (ESF), centres de santé communautaire (CSC), cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien (cliniques DPIP) et organismes de soins de santé primaires autochtones.

9. Puis-je présenter quand même une demande si je suis un cabinet ou un clinicien de soins primaires situé à l'extérieur de l'une des régions définies selon les codes postaux ciblés?

Seules les propositions qui permettront de dispenser des soins aux personnes qui vivent dans les régions définies selon les codes postaux déterminés et qui

sont soumises par les ESO et leurs RSP seront évaluées pour le premier cycle du financement.

Cela signifie que l'emplacement principal du clinicien ou du cabinet de soins primaires peut être situé à l'extérieur de la zone du code postal sélectionné.

10. Les soumissions de la déclaration d'intérêt de 2023-2024 seront-elles prises en compte?

Les régions de Santé Ontario travailleront avec leurs équipes Santé Ontario pour trouver des propositions solides soumises dans le cadre de la déclaration d'intérêt de 2023 afin de faciliter la recherche des promoteurs potentiels. Un nouveau formulaire de proposition complet doit être soumis par l'ESO au plus tard à 17 h, heure avancée de l'Est, le 2 mai 2025 pour que la proposition soit prise en compte dans le cadre de cette possibilité de financement. Le contenu pertinent des demandes soumises précédemment peut être réutilisé pour cette possibilité de financement.

Priorités stratégiques

11. Comment les propositions retenues seront-elles choisies?

Un cadre d'évaluation solide sera utilisé pour évaluer les propositions. Le processus d'évaluation privilégiera les propositions dont il est montré qu'elles correspondent aux priorités suivantes :

- A) Aiguillage vers les soins primaires :** Accorder la priorité à l'aiguillage vers un accès continu aux soins d'un nombre net de nouvelles personnes situées dans les régions définies selon les codes postaux déterminés qui n'ont pas d'accès régulier à un clinicien de soins primaires, y compris celles qui sont inscrites sur la liste d'attente d'Accès Soins. L'évaluation privilégiera les propositions qui comportent un plan visant à aiguiller le plus grand pourcentage possible de personnes sans accès aux soins dans leurs régions définies selon les codes postaux.
- B) Préparation à la mise en œuvre :** Possèdent une capacité démontrée à devenir opérationnel, à recruter des membres de l'équipe et à commencer à aiguiller des personnes vers un clinicien de soins primaires d'ici à l'été 2025 (p. ex., infrastructure, ressources humaines, partenariats locaux qui peuvent être mis à contribution et forte capacité organisationnelle à répondre aux besoins d'aiguillage).
- C) Respect des principes de l'équipe de soins primaires :** Engagement et capacité démontrée à respecter les principes des soins primaires suivants au fil du temps.

1. **À l'échelle de la province** : Travailler (indépendamment ou en collaboration avec d'autres cabinets et cliniciens locaux de soins primaires) à faire en sorte que 100 % des personnes qui vivent dans les régions définies selon les codes postaux aient un accès continu à un clinicien de soins primaires régulier. Ceci comprend l'aiguillage des personnes inscrites sur la liste d'attente d'Accès Soins.
2. **Connecté** : Dispenser des soins primaires interdisciplinaires en équipe avec d'autres professionnels qui travaillent ensemble selon leur champ de compétence complet pour offrir des services de soins primaires complets et contribuer au bien-être de l'équipe des soins de santé. Collaborer avec les ESO locales et leurs RSP pour établir des partenariats avec les organismes de soins primaires, ainsi qu'avec les services de santé, communautaires et sociaux, afin de permettre une planification et une prestation intégrées des soins primaires.
3. **Pratique** : Assurer un accès en temps opportun aux soins primaires, notamment grâce à la disponibilité d'options de soins offerts en personne et virtuellement et à la prestation de services en dehors des heures de bureau.
4. **Équitable** : Offrir des soins adaptés à la culture et à la langue et sécuritaires qui répondent aux besoins de la population locale, y compris les communautés mal desservies.
5. **Intégré numériquement** : Veiller à ce que les patients et les cliniciens aient accès à des outils et à des services numériques qui permettent de s'orienter facilement dans le système des soins primaires dès qu'ils deviennent disponibles.
6. **Adaptable** : Être disposé à mesurer et à utiliser les indicateurs des soins primaires, y compris l'expérience du patient et les mesures des résultats, pour améliorer continuellement la qualité.

Les attentes et les livrables liés à ces principes seront intégrés à la reddition de comptes relative au financement et aux livrables du bénéficiaire.

12. Comment accordera-t-on la priorité à l'accès équitable aux soins primaires pour les populations autochtones, noires et francophones et les autres populations mal desservies dans le cadre de la création et de l'élargissement des équipes de soins primaires?

Les promoteurs sont tenus d'assurer la planification et la prestation de soins adaptés à la culture et à la langue et sécuritaires qui répondent aux besoins de la

population locale, y compris des communautés mal desservies. Ceci pourrait consister à présenter des approches ciblées permettant de servir les populations mal desservies ainsi qu'un plan pour assurer l'accès aux soins en français si l'équipe est située dans une région désignée en vertu de la *Loi sur les services en français* ou la dessert.

13. Qu'est-ce qui est inclus dans la portée de ce financement?

Les équipes potentielles doivent collaborer avec leurs ESO et leurs RSP et utiliser le modèle de budget fourni en annexe du formulaire de proposition. Les propositions pour les équipes nouvelles ou élargies doivent contenir des renseignements sur les cliniciens, le personnel de direction et administratif, les médecins salariés (s'il y a lieu compte tenu du modèle de l'équipe), les coûts indirects opérationnels et les coûts de démarrage ponctuels.

14. Les immobilisations/l'infrastructure sont-ils admissibles au financement?

Les immobilisations ne sont pas admissibles au financement dans le cadre de ce processus. Si des améliorations locatives, des rénovations ou de nouvelles constructions sont nécessaires, le ministère de la Santé et Santé Ontario travailleront avec les équipes pour déterminer le financement et les programmes appropriés pour les projets qu'elles souhaitent réaliser.

Pour les cliniciens de soins primaires

15. Dois-je me joindre à une équipe interprofessionnelle de soins primaires?

Non, les cliniciens de soins primaires ne sont pas obligés de se joindre à une équipe de soins primaires. Pour de nombreux médecins de famille et membres du personnel infirmier praticien, l'accès à une équipe de cliniciens et de professionnels de l'administration qui travaillent selon leur champ de compétence complet peut les aider à gagner du temps, à alléger leur charge de travail clinique et administrative et à accroître leur capacité à prendre en charge davantage de patients.

16. Si je suis un médecin de famille ou un membre du personnel infirmier praticien qui n'exerce pas actuellement au sein d'une équipe, comment puis-je présenter une demande? Comment savoir si mon modèle d'inscription des patients me permet de devenir une équipe de soins primaires?

Si vous êtes médecin de famille et que vous ne savez pas si votre modèle de paiement des soins primaires vous permet de présenter une demande pour devenir une équipe de soins primaires, vous pouvez trouver de plus amples

informations ici : <https://www.ontario.ca/fr/page/appel-de-propositions-pour-obtenir-des-equipes-de-soins-primaires-interdisciplinaires#section-6>

17. Que faire si je souhaite soumettre une proposition indépendamment de mon ESO ou directement à Santé Ontario ou au ministère de la Santé?

Seules les propositions coordonnées et soumises par les ESO et leurs RSP seront admissibles et évaluées pour le premier cycle du financement. Les propositions dirigées par des Autochtones peuvent être soumises directement aux fins de leur examen.

Les cliniciens de soins primaires sont fortement encouragés à collaborer avec leurs ESO et leurs RSP locaux. La collaboration avec votre ESO et votre RSP tout au long du processus aidera les cliniciens de soins primaires locaux à travailler avec différents groupes de fournisseurs et à renforcer en fin de compte leurs propositions.

18. À qui dois-je m'adresser si j'ai des questions?

Veuillez communiquer avec votre région de Santé Ontario si vous ne savez pas bien avec quelle ESO ou avec quel RSP communiquer ou si vous avez des questions sur la collaboration avec votre ESO ou votre RSP.

Si vous ne savez pas bien quelle est votre région, l'[Outil de recherche de région de Santé Ontario en fonction de la subdivision de recensement](#) pourrait vous être utile.

Les coordonnées régionales de Santé Ontario se trouvent en annexe du présent document.

ANNEXE

Si vous n'êtes pas connecté actuellement à une équipe Santé Ontario, votre équipe régionale de Santé Ontario peut vous aider. Vous trouverez ses coordonnées ci-dessous.

[Outil de recherche de région de Santé Ontario en fonction de la subdivision de recensement](#)

Coordonnées régionales de Santé Ontario

Région de Santé Ontario	Coordonnées
Toronto	<u>OHTorontoIPC@ontariohealth.ca</u>
Est	<u>OH_East_IPC_EOI_Submissions@ontariohealth.ca</u>
Ouest	<u>OH-West-PCEOI@ontariohealth.ca</u>
Centre	<u>OH-Central_PrimaryCareAdvancement@ontariohealth.ca</u>
Nord-Est	<u>OH-NE-Finance@ontariohealth.ca</u>
Nord-Ouest	<u>OH-NW-Submissions@ontariohealth.ca</u>